



ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Saint-Maurice, le 27 février 2025

Communiqué de presse

À la suite de l'admission de son recours, Roland Jaquenoud demande sa réhabilitation au Collège de Saint-Maurice pour la rentrée 2025-2026

Le 18 février dernier, la Cour de droit public du Tribunal cantonal a admis le recours formulé le 23 janvier 2024 par Roland Jaquenoud, enseignant au Collège de Saint-Maurice, contre le licenciement qui avait été prononcé à son endroit par le Département de l'économie et de la formation.

Ce licenciement avait été prononcé quelques semaines après la diffusion d'un reportage médiatique accusant des chanoines de l'Abbaye de Saint-Maurice – dont Roland Jaquenoud – de comportements abusifs. Le chef du Service de l'enseignement avait alors affirmé dans les médias : « Nous nous sommes rendus à l'Abbaye de Saint-Maurice pour y rencontrer les autorités de l'Abbaye et du Collège dimanche soir. Nous avons demandé la suspension immédiate du chanoine Jaquenoud comme enseignant jusqu'à l'établissement des faits ».

Or, les faits ont été depuis établis par le Ministère public valaisan qui a rendu, le 17 octobre 2024, une ordonnance de classement « en l'absence de comportement pénalement répréhensible ».

Par voie de conséquence et considérant que les procédures ouvertes à la suite du reportage diffusé par la RTS le 19 novembre 2023 ont permis de démontrer que les accusations portées contre lui par voie de presse (et par personne d'autre) étaient infondées, Roland Jaquenoud demande sa réhabilitation dans ses fonctions professionnelles en tant qu'enseignant au Collège de Saint-Maurice dès la rentrée scolaire 2025-2026.

Inversement, le préjudice subi par Roland Jaquenoud depuis sa suspension et son licenciement serait aggravé dans le cas où le Service de l'enseignement devait — contre l'affirmation de son chef du 20 novembre 2023 — confirmer le licenciement malgré les décisions tant civiles que pénales lui donnant raison. « Je comprends parfaitement que le Service de l'enseignement devait prendre des mesures à la suite de la diffusion du reportage en novembre 2023 pour permettre l'établissement des faits. Or, maintenant qu'ils sont établis et que je suis hors de cause, j'attends que le Service de l'enseignement me réhabilite dans mes fonctions d'enseignant. Cela me semble être une question de justice » déclare Roland Jaquenoud.

Contact : Mgr Jean-Michel Girard, administrateur apostolique
E-Mail : jmgirard@mycable.ch
Tél. : 079 414 98 17.

Roland Jaquenoud peut être atteint au 024 486 04 04

